

14 septembre 2026

## EDITORIAL

Chères Sauzonnaises, Chers Sauzonnaï,

Cet éditorial de rentrée est riche. Nous vous en souhaitons bonne lecture.

La saison estivale touche à sa fin. Elle a été marquée par une fréquentation touristique très importante et par un temps chaud, voire trop chaud et anormalement sec ce qui a soumis le territoire à des contraintes très fortes. Les pressions sur le milieu naturel ont été très importantes impactant de manière défavorable l'activité de nos agriculteurs et les réserves hydriques. Malgré cela, grâce à de l'eau de récupération nous avons pu installer et entretenir les jardinières fleuries sur l'ensemble de la commune et nos employés communaux ont pu, sur des horaires aménagés, poursuivre leur mission d'entretien. Belle-Île reste en vigilance renforcée sécheresse mais le comportement civique de chacun concernant la sobriété hydrique reste un bel exemple de solidarité territoriale.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans d'excellentes conditions sous un ciel clément. Les enfants ont retrouvé leur lieu d'apprentissage et de socialisation auprès d'enseignants bienveillants et impliqués dans leur mission. Par contre le nombre d'enfants scolarisés continue de diminuer au fil des années avec actuellement 49 élèves inscrits. Cette diminution est en accord avec la baisse de la nationale de la natalité et les particularités de notre territoire insulaire en termes d'emploi et de logement. Notre équipe restera très vigilante et favorisera l'accès au logement en incluant l'aménagement de 2 T1 et 2 T2 lors de la rénovation du centre d'accueil Willaumez. Viendra dans un second temps l'aménagement de 15 terrains constructibles pour accès à la propriété dont 4 logements sociaux pilotés par Morbihan Habitat.

Les travaux d'aménagement de la Mairie provisoire vont débuter prochainement ce qui permettra de proposer à terme des conditions de travail satisfaisantes pour l'ensemble du personnel communal et un lieu d'accueil adapté pour l'ensemble des habitants de la commune. Une réunion d'information concernant les habitants dans le périmètre des travaux a eu lieu afin de les informer en toute transparence.

Lors du dernier conseil municipal l'association Belle Île à Vélo a demandé à ce dernier de se positionner sur le projet cyclable reliant le site des Poulains à Locmaria. Cette demande a suscité un vif débat au sein du conseil où chacun a pu s'exprimer de manière ouverte et transparente. Nous considérons au contraire que l'augmentation de la pratique du vélo à Belle-Île impose aujourd'hui de poursuivre l'adaptation de notre réseau. Mais un projet de cette importance doit reposer sur une démonstration solide. La question n'est donc pas : « sommes-nous pour ou contre une piste cyclable ? ». La question est : « Quel aménagement permettra d'améliorer réellement la sécurité des cyclistes tout en utilisant de manière proportionnée l'argent public et en respectant les caractéristiques de Belle-Île ? ». Nous allons donc continuer avec les autres communes et la CCBI le dialogue avec le Département.

**Le maire Ronan JUHEL et son équipe**

## TRIBUNE de la liste B

Piste cyclable : demandons l'avis aux Sauzonnaï, et à tous les Bellilois :

À la fin de la mandature municipale précédente, le Maire de Sauzon avait donné un accord de principe sur la réalisation d'une piste cyclable entre la Pointe des Poulains et Locmaria prise en charge à 100 % par le Département. À réception du courrier confirmatoire du Président du Département, les communes de Belle-Île ont préféré modifier le programme, amenant le Département à suspendre sa proposition de financement.

Pour autant, le budget départemental est toujours disponible (10 M€), mais il sera attribué à d'autres Communes du Morbihan si Belle-Île laisse passer l'opportunité.

Nous constatons par ailleurs que depuis l'élection de mars dernier, le Maire de Sauzon n'a pris aucun contact avec le Département sur ce sujet. Pourquoi avoir attendu le courrier de l'association « Belle-Île à vélo » pour réagir ?

C'est pourquoi Frédéric CHAZAL a demandé officiellement lors du dernier conseil qu'un référendum soit organisé, pour connaître démocratiquement la position des Sauzonnaï. Plus le temps passe, plus les financements vont s'évanouir.

**Frédéric CHAZAL - Stéphanie PORTUGAL - Charles-Antoine de BARBUAT**

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JUHEL Ronan, Maire de Sauzon.

### Nombre de Conseillers :

- **En exercice : 15**
- Présents : 12
- Procurations : 3
- Votants : 15

▪ **Étaient présents :** Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Philippe MICHAUD, Régis ROBERT, Nicolas SALLARD, Gaëlle GUEGAN, Ghislaine LE PORT, Elodie MORVANT, Olivier THOMAS, Frédéric CHAZAL, Charles-Antoine DE BARBUAT

▪ **Absents avec pouvoir :** Patricia ANDRÉ pouvoir à Ghislaine LE PORT, Caroline SZNAJDER pouvoir à Gaëlle GUEGAN, Stéphanie Portugal pouvoir à Frédéric CHAZAL

▪ **Absents excusés**

### Date de publication et d'affichage : 09 09 2026

▪ **Absents :**

▪ **Secrétaire :** Philippe MICHAUD, Charles-Antoine DE BARBUAT

Communication synthétique des points de l'ordre du jour ayant fait l'objet des délibérations.

**Communication sur les délégations au Maire :** Monsieur le Maire donne lecture des devis signés depuis le 27 juillet 2026.

| N° | Bud<br>get | Date Signature | Fournisseur                       | Objet                                                 | Montant en € |            |
|----|------------|----------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------|--------------|------------|
|    |            |                |                                   |                                                       | HT           | TTC        |
| 1  | PRINCIPAL  | 04/08/2026     | SERVIBAT CONSTRUCTION             | Curage de fossés Rue Loh Vihan                        | 490,00 €     | 588,00 €   |
| 2  |            | 05/08/2026     | ASSAIN'ILE                        | Curage de fossés à Kerlédan                           | 480,00 €     | 576,00 €   |
| 3  |            | 05/08/2026     | ASSAIN'ILE                        | Création réseaux eaux pluviales à Locqueltas          | 520,00 €     | 624,00 €   |
| 4  |            | 05/08/2026     | ASSAIN'ILE                        | Création réseaux eaux pluviales à Keroyan             | 767,75 €     | 921,30 €   |
| 5  |            | 05/08/2026     | ASSAIN'ILE                        | Création réseaux eaux pluviales carrefour des Gweiots | 5 699,00 €   | 6 838,80 € |
| 6  |            | 25/08/2026     | CRA PONTIVY CLAAS RESEAU AGRICOLE | Pièces tracteur AXOS : fourchette, guidage, boulon    | 140,16 €     | 168,19 €   |
| 7  |            | 07/09/2026     | SERVIBAT CONSTRUCTION             | Curage de fossés à Kerzo et enlèvement des terres     | 1 224,00 €   | 1 468,80 € |
| 8  |            | 07/09/2026     | CHAMPENOIS COLLECTIVITES          | Thermomètres frigos cantine                           | 21,72 €      | 26,06 €    |
| 9  |            | 09/09/2026     | SECURIMED                         | Gel hydroalcoolique et distributeurs : cantine        | 311,60 €     | 373,92 €   |
| 10 |            | 09/09/2026     | BUREAU VALLEE                     | Cartouches imprimante bibliothèque                    | 158,29 €     | 189,95 €   |

### **AFFAIRES GENERALES - Délégations du conseil municipal consenties au Maire**

Monsieur le Maire propose certains ajustements dans les délégations, dont le détail est consultable dans le PV du Conseil municipal du 14 septembre, sur le site internet de la Mairie de Sauzon.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications de délégation.

### **AFFAIRES GENERALES - Parcs Éoliens Flottants – Bretagne Sud**

#### **Contribution à l'enquête publique afférente à la demande d'autorisation pour le raccordement électrique mutualisé des parcs éoliens flottants en Bretagne sud portée par RTE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté (1 abstention, 14 pour), décide :

- D'insister sur les carences du projet en matière de considération de son impact paysager de jour comme de nuit, vis-à-vis des préjudices susceptibles de porter atteintes aux sites « classé » et « inscrit » de Belle Ile en Mer, mais aussi :
  - Vis-à-vis de l'incidence du projet sur des éléments de patrimoines matériels contenus dans ces sites protégés
  - Vis-à-vis de l'incidence du projet sur des éléments de patrimoines immatériels contenus dans ces sites protégés
  - Vis-à-vis de l'incidence du projet sur la notoriété induite par ces sites protégés pour la Bretagne Sud, pour le Morbihan, pour le territoire de la baie de Quiberon et ses îles, pour Belle Ile en mer ;
  - Vis-à-vis de l'incidence du projet sur l'attractivité touristique et sur la qualité du cadre de vie que ces sites protégés conditionnent pour notre île.
- De remettre en cause la cohérence des politiques publiques qui imposent des contraintes nécessaires à la protection des paysages classés d'intérêt national de Belle Ile en Mer que les projets de parcs éoliens en mer en Bretagne Sud (découlant de la politique énergétique) méconnaissent aujourd'hui.
- De solliciter une analyse spécifique du projet vis-à-vis de son impact sur le territoire insulaire de Belle Ile en Mer en application de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 (dite loi 3DS).

- De contester la procédure globale telle qu'elle est conduite, dans sa complexité, son découpage et son phasage. En effet, la désynchronisation des procédures d'autorisation empêche une considération des différents projets, alors qu'ils sont constitutifs de l'ensemble indivisible « Eolien en mer en Bretagne Sud » (projet de raccordement Bretagne Sud, projet de parc Bretagne Sud 1 -dit également AO5- et projet de parc Bretagne Sud 2 -dit également AO10-).
- De réexprimer notre opposition, sur la forme des procédures autant que sur le fond, aux projets de parcs éoliens flottants au sud de la Bretagne portés aujourd'hui par l'Etat et ses concessionnaires,
- De déposer au registre de l'enquête public en court, la présente délibération, annexées des délibérations visées à la présente, afin de réitérer l'ensemble de requêtes formulés pour lesquelles les réponses restent attendues.

#### **AFFAIRES GENERALES - Projet départemental de piste cyclable - courrier de l'association « Belle-ile en vélo »**

Monsieur le Maire présente un document retraçant l'historique des démarches et échanges sur le sujet ainsi que les travaux réalisés depuis 2020 en phase avec le schéma directeur piloté par la Communauté de Communes de Belle Ile.

Il diffuse la fiche aide « Itinéraires cyclables » du conseil départemental et l'historique accompagné d'illustration photos des différentes voies effectuées sur le territoire de la commune pour un montant total de 752 242, 31€ TTC

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers échangés entre les communes et le conseil départemental. L'association Belle-Ile en vélo souhaite un positionnement du conseil municipal sur le projet départemental de piste cyclable entre Locmaria et Les Poulains, pour lequel le département du Morbihan propose une prise en charge à 100 % des 10 M€ d'investissement.

Après de nombreux échanges entre les conseillers, ainsi que la proposition de M. Frédéric Chazal de consulter les Sauzonais par voie de référendum, le conseil ne souhaite pas se prononcer sur ces demandes. Par contre, il ressort des échanges qu'un rapprochement serait judicieux entre les 4 maires de l'île et le président du conseil départemental et ses services.

#### **AFFAIRES GENERALES - Recensement de la population**

Les opérations de recensement de la population se dérouleront du 21 janvier au 20 février 2027.

Des éléments préparatoires sont indispensables à ce déroulement et notamment, la finalisation de l'adressage. 127 plaques sont encore en mairie et en attente de retrait. Monsieur le Maire charge les 2 conseillers délégués de répertorier les plaques restantes, de se rendre devant les propriétés afin de finaliser l'adressage et de constater la mise en place effective des plaques distribuées.

#### **URBANISME - Régularisation de la destination d'un bâtiment**

Le conseil municipal, après prise en considération des éléments exposés par Monsieur le Maire, vote à l'unanimité l'approbation de la dérogation au plan local d'urbanisme de la commune concernant la réhabilitation d'un bâtiment situé au 15 Impasse du Puits en logement, et charge monsieur le Maire d'effectuer les démarches en lien avec cette dérogation.

#### **FINANCES - PROGRAMMES - Programme global de construction, création et rénovation de logements –**

Dans le cadre de la mise en place du contrat de territoire du département, les 4 communes et la communauté de communes ont bénéficié d'un financement exceptionnel au taux de 50 %. En ce qui concerne la commune de SAUZON, cette aide a été fléchée sur le logement, pour un montant global de 2 880 000, 00€ incluant le dossier au centre d'accueil (rénovation et création de logements) et le dossier lotissement aux Terres Willaumez. Vu les montants prévisionnels de ces 2 dossiers, une enveloppe restante de 461 962, 08€ reste disponible à la construction de logements.

#### **Centre d'accueil Willaumez : Rénovation logement « saisonniers, ouvriers,...», et Création de quatre logements -**

En addition au subventionnement départemental, la Commune a sollicité l'aide de l'Etat et de la Région, au travers du Comité Unique de Programmation de l'Association des Iles du Ponant. Ce Comité a donné un avis favorable, pour des montants de 143 000€ au titre des crédits FNADT et 87 000€ au titre des crédits Région.e financement des 2 projets devient :

| Financier                                                              | 1- Rénovation      | 2 – Création       | TOTAL GLOBAL                     |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------------------------|
| Conseil départemental, « au titre du contrat de territoire »           | 245 750, 00        | 404 628, 00        | 650 378, 50 à solliciter         |
| Association des îles du Ponant (A.I.P.), au titre du contrat de plan : |                    |                    | 230 000, 00 (avis favorable CUP) |
| ➤ Etat - FNADT                                                         | 143 000,00         |                    | 143 000, 00 (dossier à déposer)  |
| ➤ Région                                                               |                    | 87 000,00          | 87 000,00 (dossier à déposer)    |
| AUTOFINANCEMENT                                                        | 102 750, 00        | 317 629, 00        | 420 379,00                       |
| Total                                                                  | <b>491 500. 00</b> | <b>809 257, 00</b> |                                  |

Le conseil municipal approuve à la majorité, le programme global, ses dépenses et ses recettes prévisionnelles ajustées et charge monsieur le Maire de déposer les dossiers de demande en adéquation auprès de l'Etat et de la Région.

## **Programme Lotissement Terres Willaumez. Calendrier et plan de financement prévisionnel**

### **Calendrier :**

|                                                                                  |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| - Demande Permis d'Aménager                                                      | 19 Mars 2025     |
| - Permis accordé                                                                 | 9 octobre 2025   |
| - Modifications techniques nécessitant le dépôt de Permis d'Aménager modificatif | 28 mai 2026      |
| - Date limite instruction du Permis Modificatif                                  | 18 décembre 2026 |
| - Estimation ouverture vente des parcelles                                       | Juin 2027        |

### **Estimatif dépenses :**

|                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| Acquisition de terrain : | 273 923. 44 €          |
| Etudes :                 | 55 626. 09 €           |
| Travaux :                | 787 731. 39 €          |
| <b>Total programme :</b> | <b>1 117 280. 92 €</b> |

### **Estimatif recettes :**

|                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| Subvention Département (50%) : | 558 640,46 € |
| Charge restant ç la commune :  | 558 640,46 € |

**Total financement : 1 117 280,92 €**

## **Utilisation de l'enveloppe disponible restante de 462 000 €**

La commune a sollicité la société SEMBREIZH afin de présenter diverses solutions.

Monsieur le Maire diffuse un document de synthèse récapitulant les trois propositions de programmes prenant en considération ces données et leurs plans de financement prévisionnel respectifs : soit 2 logements « type T3 », soit 1 « type T3 » et 1 « Type T4 », soit 2 logements « type T4 ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la construction de 2 logements de type « T4 », pour favoriser l'implantation de famille avec enfants, approuve le programme de dépenses prévisionnelles pour un montant de 693 657 €, approuve le plan de financement prévisionnel comprenant 230 981 € de solde de la subvention départementale (Contrat de Territoire), 190 319 € du Contrat de Plan Etat-Région, et 272 356€ d'autofinancement.

Le conseil municipal charge monsieur le Maire de solliciter les aides du département, de la Région et de l'Etat.

## **CONVENTIONS : Spectacle pyrotechnique 2026**

A la suite de l'annulation du feu d'artifice de la fête du port, pour des raisons de sécurité, Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'alternative suivante :

- Paiement d'une indemnité de 45 % du contrat initial avec le prestataire pyrotechnique
- Report sans frais du spectacle, à condition d'une date sur 2026.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil approuve à l'unanimité le report, et confirme que le spectacle aura lieu le 13 décembre 2026 et clôturera la manifestation « Noël sur les Quais ».

## **CONVENTIONS - Territoire éducatif rural**

Monsieur le Maire expose qu'à l'issue des travaux de la commission nationale de labélisation réunissant les services de l'Etat concernés et des associations d'élus, le Territoire Éducatif Rural (TER) de Belle-Île a obtenu sa labélisation pour 3 ans.

Cette labellisation vise à mieux coordonner les politiques éducatives, sociales, sanitaires, culturelles et d'orientation autour d'une gouvernance territoriale renforcée. Elle bénéficie d'une dotation annuelle maximale de 30 000 €.

Un 1/2 poste de coordinateur sera effectif en septembre 2026. Ce sera confié à un professeur des écoles. Le recrutement a eu lieu fin courant juin par Monsieur Josse et les services de l'Education Nationale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de cette convention et autorise monsieur le Maire à la signer.

## **Convention - Office du Tourisme - Point information**

La participation de l'office du tourisme au fonctionnement du point I s'élevait en 2024 à : 7 751 €, reconduit en 2025.

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation de 2025 à 2026 pour un montant de 7 751€.

Un bilan financier, quantitatif et qualitatif sera effectué après la saison, dès le 30 septembre 2026, à l'issue duquel un réajustement de participation financière de la part de l'office pourra être étudié **pour l'année 2027**.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction de la participation de l'OTBI.

## **Points divers**

Monsieur le Maire indique que le CCAS a décidé de valoriser la prime de naissance à 300 euros.

Il indique également que la délivrance des cartes insulaires est réalisée de manière dématérialisée et que la délivrance par demande papier sera possible jusqu'en 2027.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Prochain conseil municipal 26/10/2026

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site de la commune : <https://www.sauzon.fr>

[Mairie de SAUZON, 112, rue Lieutenant Riou 56360 SAUZON – mairie@sauzon.fr](mailto:mairie@sauzon.fr)